

Cadre légal

Toute intervention est réalisée à la demande des représentants légaux de l'enfant/adolescent avec :



- Autorisation à effectuer une évaluation diagnostique ou fonctionnelle



- Consultation des informations personnelles (courriers médicaux, compte-rendu de bilans, de suivis ou de rééducation...)



- Passation d'une évaluation filmée (ADOS 2...)



- Autorisation à transmettre des informations personnelles



- L'ensemble des prestations est financé par l'Etat, vous n'engagez aucun frais.

Le CRA accueille régulièrement des stagiaires soumis au devoir de confidentialité et de secret partagé.

Textes de référence

Le fonctionnement des Centres Ressources Autisme est régi par les textes suivants :

- Circulaire interministérielle N°DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 8 mars 2005
- Circulaire interministérielle N°DGCS/DGOS/DGS/CNSA/2010/292 du 27 juillet 2010
- Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017

Tous ces documents sont consultables sur le site cra-alsace.fr

Ressources : AIDA Accueil Information
Documentation Autisme
aida@cra-alsace.fr

VENIR À L'ANTENNE 68 DU CRA

Situé à environ 15 km de Colmar et 25 km de Mulhouse, le Centre hospitalier de Rouffach bénéficie d'un accès à ces deux villes par voiture, train ou bus.

- Bus :
Ligne 440 : Colmar - Guebwiller
Arrêt devant le Centre hospitalier
Horaires disponibles au standard et affichés à l'arrêt.
- Accès routier :
Par la RD83
sortie Rouffach SUD



Parking situé à l'extérieur de l'hôpital en face de l'entrée principale.

Cellule communication - février 2018 - réf GED : PL-COM-47

LIVRET D'ACCUEIL ANTENNE 68, PÔLE ENFANTS ADOLESCENTS

Centre de Ressources Autisme Alsace



- ✉ Centre hospitalier, 27 rue du 4^{ème} RSM 68250 ROUFFACH
- 👤 Sur RDV, lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h
- 📞 Tél : 03 89 78 78 10
- @ Courriel : cra.enfants@ch-rouffach.fr
- 🌐 www.cra-alsace.fr



CRA Alsace Antenne 68, Pôle Enfants Adolescents

Pour qui ?

Les enfants et adolescents jusqu'à 16 ans, ainsi que leur famille et/ou leur entourage proche.

Qui sommes-nous ?

Une équipe pluridisciplinaire

Médecin psychiatre

Psychologues

Éducatrices spécialisées

Secrétaire

Cadre de santé

Pour quoi ?

• *Evaluation diagnostique :*

Premier entretien parents-enfant/adolescent :

- soit préconisation d'une démarche diagnostique et inscription sur liste d'attente
- soit réorientation si nécessaire

Avec accord des parents, les professionnels intervenants auprès de l'enfant sont contactés pour un recueil d'informations complémentaires.

Consultation médicale parents-enfant/adolescent : point sur l'évolution de l'enfant/l'adolescent.

ADI-R : mené par le médecin ou le psychologue, entretien semi-structuré qui reprend l'histoire développementale de l'enfant. Présence des deux parents souhaitée.

ADOS 2 : séance filmée avec psychologue et/ou éducateur. Observation semi-structurée de l'enfant, basée sur les jeux et la communication. Présence d'un parent parfois nécessaire.

Réunion de synthèse en équipe pluridisciplinaire. Mise en commun des éléments recueillis. Présence des professionnels partenaires avec l'accord des parents.

Réunion de restitution : en équipe pluridisciplinaire, avec les parents. Présence possible de l'enfant, de l'adolescent. Annonce diagnostique, préconisations.

Rencontre post-diagnostique : à destination de l'enfant, de l'adolescent, des parents, de la fratrie. Retour sur le diagnostic, réponses aux questions...

Remise d'un compte-rendu écrit de la démarche diagnostique aux parents.

L'équipe du CRA n'assure ni les soins ni les prises en charge des personnes avec TSA.

• *Autres missions de l'antenne 68*

- soutien ponctuel à l'enfant/l'adolescent, aux familles, aux équipes, aux professionnels
- information, sensibilisation, formation
- animation de réseaux (parents, 4X4 pour les professionnels de terrain)
- recherche
- travail en lien avec l'éducation nationale, les structures petite enfance, la santé, les loisirs

Les informations relatives aux réseaux, thèmes et dates, sont accessibles sur le site cra-alsace.fr

